

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
15/10/20 / 15/10/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Service des Assemblées
Aurélien BELIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	FRAPIN David	MARTY Rémy
BACHMANN Jean-Marie	GARIGLIO Élisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	MEIRHAEGHE Sonia
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	MENNETRIER Nicolas
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	MONTAGNE Jean-Jacques
BEAUSSIER Jean-Marie	GAURIER Marlène	MOSER Alain
BETTINGER Sylviane	GAUTHIER Anne-Sophie	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BILLET André	GERARD Fabien	OUADAH Karima
BLANCHARD Dominique	GIRARD Marc	PAUWELS Cécile
BLASCO Thierry	GIRARDIN Olivier	PETIT Christine
BLASSON Christian	GONCALVES José	POIVEZ Kevin
BOICHUT Daniel	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BOISSEAU Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	POTTIER Denis
BOUDADI Rachida	GROSJEAN Patrick	QUINTART Sylvie
BRANLE Christian	GUILLAUMET Virginie	RAGUIN Jacky
BRET Marc	GUITTON Jordan	REHN Yves
BURRI Marie-Luce	GULTEKIN Gulcan	RENOIR Gilles
BUTAT André	GUNDALL Philippe	RESLINSKI Jean-François
CAFFET Gaëlle	HANDEL William	RICHARD Sophie
CASTEX Jean-Marie	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
CHALVET Marie-Ange	HENNEQUIN Virgil	ROUSSEAU Pauline
CHAMPAGNE Anicet	HENRI Pascal	ROUSSELOT Nicole
CHAMPAGNE Bernard	HIMEUR Aïcha	SAINTON Michel
CHOISELAT Emmanuel	HIRTZIG Jack	SAUVAGE Philippe
CHOMAT Christophe	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
COCHET Jean-Michel	HOUARD Bruno	SERRA Frédéric
CORNEVIN Jean-Pierre	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
COURTOIS Jean-Christophe	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	VAN DE ROSTYNE Alain
DA ROCHA Katia	KIEHN Patricia	VIART Jean-Michel
DAUTET Loëttitia	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DE VILLEMEREUIL Gérard	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DEHARBE Dominique	LEBECQ Jérémy	
DELAITRE Guy	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DENIS Valéry	LEDOUBLE Catherine	
DESROUSSEAUX Pascal	LEMELAND Caroline	
DRAGON Jean-Luc	LEMELLE Flavienne	
DRIAT Boris	LEPRINCE Didier	
DUCHÊNE Annie	LEQUIEN Ombeline	
DUQUESNOY Olivier	LEROY Marie-Thérèse	
DUSACQ Maxime	LEYMBERGER Brigitte	
FARINE Bruno	MAGLOIRE Arnaud	
FINOT Patrick	MALARMEY Michelle	
FLEURET Dominique	MANDELLI François	
FRAENKEL Stéphanie	MARTINOT Bruno	

Représentés : GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

Excusés et ont donné pouvoir : BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CHEVALIER Bertrand à LE

CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

Absents et excusés : GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°31	Adhésion à l'Union des Délégués à la Protection des Données - UDPO
RAPPORTEUR	Jean-François RESLINSKI

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
124	133	133			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Adhésion à l'Union des Délégués à la Protection des Données - UDPO

Exposé

L'Union des Délégués à la Protection des Données (UDPO) est une association loi 1901 qui permet de promouvoir le métier d'experts en protection des données personnelles et le consolider à travers une certification.

Voulant délivrer une véritable garantie à tous les professionnels de la protection des données personnelles en France, des partenariats ont été établis avec des organismes de certification (dont Bureau Veritas) de façon à proposer à tous ces professionnels de pouvoir consolider leur savoir-faire en le certifiant.

L'UDPO offre à ses membres certifiés la carte professionnelle. La carte professionnelle est remise après l'obtention de votre certification de compétences ou si vous êtes diplômé d'une des formations longues reconnues par l'UDPO, dont le diplôme universitaire de DPO de l'UTT.

La certification est ouverte aux DPO et aux référents RGPD pour que des personnes qui font partie de ce réseau Informatique et Libertés puissent valoriser elles aussi leur expérience.

L'UDPO s'adresse aux professionnels (personnes physiques).

Adhérer à l'UDPO c'est exister en tant que professionnel de la protection des données, échanger sur des problématiques d'experts, parler un langage commun. C'est rejoindre une communauté de défenseurs de la protection des données, de praticiens reconnus identifiables parmi les profils disponibles sur le marché via la certification et/ou diplômes et la carte professionnelle.

Le coût de l'adhésion annuelle s'élève à 100 euros.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER l'adhésion à l'Union des Délégués à la Protection des Données pour un montant annuel s'élevant à 100 euros.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote